



30.1.2015

## COMMUNICATION AUX MEMBRES

**Objet:** Pétition 2089/2013, présentée par Thomas Quade, de nationalité allemande, sur la normalisation de la signalisation autoroutière en Europe

### 1. Résumé de la pétition

Le pétitionnaire demande au Parlement européen de mettre en œuvre, dans un délai de trois ans, une signalisation autoroutière uniforme (caractères blancs sur fond vert) sur l'ensemble des autoroutes de l'Union et fait valoir que cette normalisation contribuera à renforcer sensiblement la sécurité.

### 2. Recevabilité

Déclarée recevable le 8 août 2014. La Commission a été invitée à fournir des informations (article 216, paragraphe 6, du règlement).

### 3. Réponse de la Commission, reçue le 30 janvier 2015

#### Observations de la Commission

Il n'existe pas de législation de l'Union européenne concernant la signalisation routière. Néanmoins, de nombreux États membres, dont l'Allemagne, sont parties à la Convention sur la signalisation routière de 1968, élaborée par la Conférence des Nations unies sur la circulation routière et placée sous la supervision de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU). La CEE-ONU a mis en place un groupe d'experts chargé de la signalisation routière, qui collecte et analyse actuellement des informations concernant la signalisation dans chaque pays en vue de recommander des initiatives pouvant aller jusqu'à modifier la Convention.

La Commission suggère au pétitionnaire de se mettre en rapport avec les autorités nationales en Allemagne afin d'examiner si ses suggestions pourraient être prises en considération dans le groupe d'experts actuellement à l'œuvre au sein de la CEE-ONU.